

Règlement Intérieur - Cours en ligne

1. Préambule

Le présent règlement intérieur a pour objet de définir les règles générales et permanentes de l'École de Chinois Objectif Bilingue (ci-après dénommée "l'École"). Il précise aussi la réglementation en matière de cybersécurité ainsi que les règles liées à la discipline qui s'appliquent à tous les participants aux différents cours organisés par l'École afin d'assurer un fonctionnement optimale de la structure. Le présent règlement intérieur entrent en vigueur à compter de sa mise en ligne sur le site de l'École.

2. Champs d'application

Le présent règlement intérieur s'applique à tous les élèves participants ainsi qu'aux parents accompagnateurs durant toute la durée des cours suivis.

3. Règles générales

- La présence et la participation régulières et assidues de l'élève à l'ensemble de son cours sont indispensables.
- Les dates, le groupe et les horaires de cours de l'élève sont portés à la connaissance de ses parents par courrier électronique.
- Les parents s'engagent à prévenir à l'École concernant toute indisponibilité de l'élève avant le début du cours. En cas d'indisponibilité non annoncé du côté de l'élève, le cours est considéré comme réalisé.
- Pour ne pas nuire au bon déroulement du cours, l'élève est tenu d'être ponctuel. L'enseignant a le droit de le refuser au cours suite à 10 minutes de retard sauf qu'il en est prévu.
- Le départ anticipé non autorisé de l'élève est considéré comme un manquement à l'obligation d'assiduité.
- L'élève s'assurera au préalable de disposer de tous les matériels nécessaires au bon déroulement de sa session: ordinateur ou tablette, micro casque ou écouteur, accès à un réseau Internet de qualité suffisante, etc.

4. Tenu et comportement

- L'élève doit appliquer les règle de civilité dans un langage correcte.
- L'élève doit s'habiller d'une manière décente et se tenir bien à une table dans un endroit calme.
- L'élève doit activer son caméra et micro en se connectant pour accéder au cours.
- L'élève n'est pas autorisé à manger, à mâcher du chewing gum ou à boire des sodas pendant le cours.
- L'élève n'est pas autorisé à jouer sur son ordinateur, ni sur son téléphone portable ou avec ses jouets pendant le cours.

- L'élève doit veiller à rester toujours attentif et concentré pendant le cours sans faire de bruit.
- L'élève peut prendre la parole lorsque l'enseignant lui le permet.
- L'élève peut signaler à l'enseignant en cas de question.

5. Réglementation sur la cybersécurité

- Il est strictement interdit, sauf autorisation expresse de l'École, d'enregistrer, tout ou partie, une séance de cours.
- L'École ne sera pas tenue responsable en cas d'incidents ou d'accidents survenus à distance durant les cours, particulièrement relatifs à l'utilisation des outils informatiques ou à Internet.

Nous vous fortement conseillons de:

- Télécharger le logiciel ZOOM sur son site officiel: <https://zoom.us/> et d'éviter de le télécharger sur un site web ou une source inconnus.
- Sécuriser votre réseau Wi-Fi avec un mot de passe fort.
- Vous assurer que votre logiciel antivirus est à jour.

6. Sanction

Tout manquement de l'élève à une des dispositions du présent règlement intérieur fera l'objet d'une sanction, d'abord d'un avertissement verbal ou écrit, suivi d'une exclusion temporaire ou définitive des cours si ledit manquement perdure.

Aucune sanction ne peut être infligée à l'élève sans que celui-ci ne soit informé par écrit des griefs retenus contre lui (article R6352-4 du Code du Travail).